

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

XII^{me} ANNÉE

1896



1^{er} JUIN

No. 6

Revue du Tiers-Ordre

ET DE LA

TERRE SAINTE

Terre Sainte

« Puisque je suis le serviteur de tous, c'est un devoir pour moi de servir, de préparer à tous les paroles embaumées de mon Seigneur. Mais j'ai réfléchi que je ne puis, à cause des infirmités et de la faiblesse de mon corps, visiter tout chacun en personne. Voilà pourquoi j'ai résolu par la présente publication qui sera la messagère des paroles de N.-S. Jésus-Christ, Verbe du Père, de vous offrir aussi les paroles du Saint-Esprit qui sont esprit et vie. »

S. FRANÇOIS *Epist.*, II.

CONNAITRE DIEU ET JESUS-CHRIST

VOILÀ LA VIE ÉTERNELLE

XXXVII

JÉSUS AU MILIEU DES DOCTEURS

L'ÉVANGILE est très sobre de détails sur les 30 premières années de Notre Seigneur ; elle ne nous signale qu'un fait arrivé dans sa jeunesse.

Ses parents allaient tous les ans à Jérusalem pour la solennité pascalle. Lors donc que Jésus eut atteint ses douze ans, il monta avec Marie et Joseph à la ville sainte pour le jour de la fête. La sainte famille ayant rempli son devoir, elle reprit le chemin

de Nazareth. Toutefois Jésus, à l'insu de ses parents, resta à Jérusalem. Comme, suivant l'usage des juifs de ce temps, les hommes et les femmes faisaient le voyage en troupes séparées, ni Marie ni Joseph ne se rendirent compte de ce fait. Marie pensait que son fils était avec Joseph, et celui-ci, de son côté, croyait Jésus avec sa mère. Ce n'est qu'à la fin de la première journée de marche, alors qu'il fallait s'arrêter, que Marie et Joseph, s'étant rejoints, reconnurent que le Divin Adolescent n'était pas là. S'adressant alors à leurs parents et à leurs connaissances, ils leur demandèrent de ses nouvelles. Personne ne put leur en donner. Ils prirent donc le parti de retourner à Jérusalem pour le chercher. Ce ne fut qu'après trois jours qu'ils le trouvèrent, dans une des salles extérieures de la grande synagogue, où les docteurs de la loi instruisaient le peuple, et qui étaient situées près du vestibule, dans le parvis des femmes. Là, Jésus, assis et non debout, comme les enfants ordinaires que l'on instruisait, assis au milieu des docteurs, écoutait leurs enseignements et posait des questions. Les paroles de cet Adolescent étaient si pleines de sagesse, ses réponses étaient si prudentes, que tous les assistants en étaient stupéfaits. Ils ne pouvaient s'expliquer tant de présence d'esprit, tant de science dans un enfant de douze ans.

A ce spectacle, Marie et Joseph furent remplis d'admiration. Ensuite Marie s'approchant de Jésus, elle lui dit : " Mon fils, pourquoi en avez-vous agi ainsi avec nous ? Voilà que votre père et moi, tout dolents, nous avons dû vous chercher. " Et Jésus leur répondit : " Pourquoi me cherchiez-vous ? Ne saviez-vous pas que je dois être aux choses de mon Père ? " C'est-à-dire, ce semble, pourquoi vous inquiéter à mon sujet ? Si je vous avais quittés, ce n'était pas pour mal faire : vous le savez bien, jamais vous ne m'avez vu mal agir, ni montrer la moindre disposition pour le mal. Tout ce que vous avez remarqué en moi n'a été qu'un sujet d'édification pour vous. Pouvait-il en être autrement, puisque, vous le savez encore, je suis le Fils de Dieu, Dieu par conséquent, incapable de la moindre imperfection ? Donc, en vous quittant, je le faisais pour d'excellentes raisons, pour faire non le mal, mais le bien. Vous n'aviez ainsi qu'à vous en rapporter à moi et à vous tenir en paix à mon sujet. Voilà, si je ne me trompe, le sens des paroles du Sauveur ; mais, pour le moment, il échappe à Marie et à Joseph, qui, dit l'Évangile,

ne comprirent pas la parole de leur Fils. La joie de l'avoir retrouvé, l'étonnement qui les avait saisis en le voyant au milieu des docteurs et en l'entendant parler si sagement, peut-être l'angoisse dont ils avaient été tourmentés pendant les trois jours précédents, avaient-ils un peu troublé leur esprit et les avaient-ils rendus ainsi incapables de saisir du premier coup le sens de la réponse du Divin Maître. Mais, on ne peut en douter, ils le comprirent plus tard. Marie et Joseph étaient trop méditatifs pour ne pas réfléchir à ce mot de Jésus et pour n'en pas pénétrer la signification. Et la lumière divine qui les assistait, ordinairement, d'une manière exceptionnelle, leur aurait-elle été refusée en cette circonstance ? Qui le croirait ?

Quoiqu'il en soit de ceci, il est manifeste, d'après ce qui arriva, en cette circonstance, à Marie et à Joseph, que les plus grands saints, laissés à leurs sentiments naturels, même les plus légitimes, ne sont pas toujours à la hauteur de ceux de Dieu. Cela se comprend, les créatures, même les plus élevées, sont et seront toujours finies, limitées de quelque façon, et Dieu est toujours infini ; le Seigneur est donc encore plus éclairé que n'importe qui ; d'autre part, incapable d'être troublé dans son jugement, il voit constamment ce qu'il y a de mieux à faire, et ses saints sur la terre ne l'aperçoivent pas toujours. Dès lors, sans qu'il y ait en eux aucune faute, même légère, ils peuvent, sans le remarquer, n'être pas, par moment, du même avis que Dieu. Mais sitôt qu'ils sont avertis de leur erreur, ils quittent leur sentiment et embrassent celui du Seigneur, même quand ils ne le comprendraient pas entièrement. C'est ce qui est arrivé à Marie et à Joseph, dont la vertu brilla alors plus que jamais, puisque, sans mot dire, ils se soumirent à ce que leur dit Jésus, comme, du reste, Jésus se soumettait à eux en tout ce qui ne contrariait pas les volontés de son Père.

(A suivre)

FR. JEAN-BAPTISTE M. *Obs.*

MIEUX VAUT OBÉIR A DIEU QU'AUX HOMMES

Personne n'est tenu à obéir en ce qui lui ferait commettre une infraction ou un péché, car notre but unique, c'est de sauver nos âmes, tout en donnant aux autres l'éducation de nos bonnes œuvres.

S. FRANÇOIS, *Epist. II*



SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

A PROPOS DE SES STIGMATES

(Suite et fin)

SUPPOSÉ néanmoins qu'il n'en soit rien et qu'Élie soit positivement en contradiction avec Célano, etc., devrions-nous le croire plutôt qu'eux; comme étant "la principale autorité"? Non encore.

A la vérité si Élie avait été le *seul* témoin *oculaire* du fait, son témoignage serait d'un très grand poids. Mais il n'en est pas ainsi. Luc de Trey, saint Bonaventure, les trois Compagnons, Célano, nous apprennent *qu'une foule* de personnes virent de leurs yeux et touchèrent de leurs mains les stigmates de S. François. Parmi les trois Compagnons, l'un d'eux au moins, frère Léon, le confesseur du Saint, était présent et, conséquemment, témoin oculaire, quand on lava le corps de celui-ci pour l'ensevelir. Frère Léon le raconta à Salimbéné qui le rapporte: *dixit mihi frater Leo, socius suus, qui presens fuit quando ad sepeliendum lavabatur.* (Chron. f. 75 Edit. de Paris, 1857.) Saint Bonaventure rapporte qu'un Cardinal, devenu plus tard le pape Alexandre IV, fut aussi témoin oculaire du fait et qu'il en rendit témoignage dans une prédication qu'il fit devant lui, Bonaventure, et beaucoup d'autres religieux de l'Ordre. Or, Alexandre IV, dans une bulle du 29 octobre 1255, adressée aux archevêques, évêques et prélats de l'Église, confirme ce témoignage. Il proteste avoir eu une connaissance intime du Saint: *confessoris ejusdem familiarum... meruimus habere notitiam.* Ce n'est donc pas, dit-il, d'après des fables *indoctas fabulas, seu vane inventionis deliramenta* qu'il affirme l'existence de ces stigmates qu'il appelle *Christi triumphalia stigmata*; il les connut du vivant de S. François: *cum ea Nobis dudum nota fuerit plenior fides rerum: quando, videlicet, in Minoribus constituti, confessoris ejusdem familiarum meruimus habere notitiam.* Il affirme, en outre, que d'autres témoins virent et palpèrent ces clous: *viderunt namque oculi fideliter intuentes et certissimi palpantium*

digiti palpaverunt quod in manibus ejus et pedibus expressa undique similitudo clavorum de subjecto proprio carnis excrevit, vel de materia novae creationis accevit.

“Outre frère Elie, de nombreux témoins *oculaires* se rendent donc compte du fait et de la nature des stigmates : témoins, dès lors, *instruits de la chose* et témoins dont la *probité* ne peut être révoquée en doute. Célano et saint Bonaventure pouvaient et devaient donc croire à leur parole, quand même (ce qui n'est pas, nous l'avons vu,) Elie aurait rendu un témoignage contradictoire. Après tout, la probité d'Elie s'est parfois démentie et, ainsi, ne peut être regardée comme “l'autorité principale,” préférable à celle de tous les autres témoins.

“C'en est assez pour montrer que les deux premières assertions de M. le professeur ne peuvent être soutenues : il est à peine besoin d'insister pour prouver que la troisième n'est pas plus fondée. Ajoutons cependant encore quelques mots pour prouver que les stigmates impliquent autre chose “qu'une tuméfaction ou une plaie superficielle de la main et du pied” et qu'ainsi “on peut affirmer de ce chef, que le cas de saint François est hors de pair dans l'histoire de la stigmatisation.”

“A Célano, Luc de Tuy, les Trois Compagnons, saint Bonaventure et Alexandre IV, qui affirment que des clous furent constatés dans les pieds et les mains du Séraphin d'Assise, nous pourrions joindre : “*Il più antico poema della vita di S. Francesco d'Assisi, scritto innanzi a l'anno 1230,*” ou *Légende en vers* de la vie de saint François, écrite 3 ou 4 ans après la mort du saint. Cette légende, au paragraphe 140, contient ces mots : *clavos ex ipsa carne subortis*; mais nous avons hâte d'en venir à une bulle donnée par Nicolas IV, en 1291, pour réprimer l'indiscrétion d'un religieux de Toscane qui avait rabaisé les stigmates de saint François, en faisant le panégyrique d'un autre saint. Elle est citée par Wadingue (*Annales Min.* t. 2 p. 598) et le P. Chalippe. D'après cette bulle, le prédicateur, pour diminuer l'éclat du patriarche d'Assise, disait que celui-ci n'avait que les marques d'un Dieu mort, et cela *au dehors seulement*, comme on le voit dans ses images. En quoi, dit le Pape, il a mal parlé des stigmates. Un tel discours nous cause de l'étonnement et de l'émotion ; surtout en nous remettant devant les yeux que la sainte Église romaine, *attentive à ce qui regarde saint François et ses stigmates* (de B. Francisco et stigmatum

ejus infixione sollicita), a su par des témoignages authentiques (*per testes legitime comprobatos accepit*) qu'ils ont été imprimés dans sa chair, *non pas seulement au dehors mais encore au dedans, A TRAVERS LA CHAIR, LES NERFS ET LES OS, dans ses mains, dans ses pieds et dans son côté*, avec une enfonçure proportionnée (*illa in carne ipsius superficialiter, sed in interiora, per carnem et nervos et ossa, in quinque partibus manuum, pedum et lateris*): en sorte que cela ne s'est pu faire que par un don miraculeux et nullement par une vertu naturelle. La même sainte Église a déclaré, par une ordonnance qu'il n'est pas permis de contredire, que c'est ce qu'on doit tenir pour certain : d'où il est évident que celui-là s'expose à faire un sacrilège qui a la hardiesse de nier ou de désapprouver ce qu'elle a confirmé, par un mouvement du Saint-Esprit, après avoir pris humainement toutes les précautions de prudence pour s'assurer de la vérité du fait. "

" Ces paroles pontificales sont extrêmement fortes et remarquables. Elles montrent que la Cour Romaine n'a pas agi à la légère dans la question si importante des stigmates de saint François : ce n'est pas son habitude, du reste. Elles tranchent le débat, non dans le sens que M. le Professeur attribue au texte d'Élie, mais dans le sens de Célano et consorts : Rome ne supporte pas que l'on pense le contraire de ce qu'elle a déclaré. La suite de la bulle en est une nouvelle preuve. Le religieux qui avait ainsi mal parlé des stigmates du Christ imprimé sur le corps de saint François (*cum dedit illi ut stigmata sua . . . in carnis sue materia presentaret*), stigmates qui ont été vus et palpés du vivant du saint et après sa mort (*quæ quidem, vivo adhuc ipso Confessore ac postmodum diem functo, humanis oculis et tactui patentissime clarerunt*), ce religieux ayant confessé sa faute devant le Pape, celui-ci, usant d'indulgence, lui interdit la prédication et l'enseignement pendant *sept ans* (*pro nostra quidem patientia . . . prædicationis officium ac docendi ministerium, usque ad septennium nos interdixisse cognoscas*).

" On a dû remarquer que Nicolas IV, aussi bien qu'Élie, qu'Alexandre IV, en parlant des stigmates de saint François, les nomme *Stigmata Christi* ; déjà Grégoire IX, dans une bulle de 1237, emploie les mêmes expressions ; dans la dite bulle, ce Pontife, qui avait été l'ami très intime du saint, ordonne également de suspendre un religieux qui, en prêchant, avait *blasphémé* (*prædicante transiens in blasphemum*) osant dire que S. François

l'a pas porté les *stigmates du Christ* et que ses disciples, en affirmant le contraire, sont des imposteurs.

“ Dans cette bulle et d'autres, Grégoire IX déclare que ces stigmates furent la cause *principale* qui le déterminèrent à canoniser son saint ami. En 1237, encore, le même Pontife ordonne, sous peine d'anathème, que personne ne rabaisse cette gloire de François. (Cf. Wadingue : *Annales Minor*, t. 1, p. 557.)

“ Tous ces actes pontificaux, et on pourrait en citer bien d'autres, montrent avec quel soin jaloux les Papes ont veillé à ce que la vérité, sur l'existence et la nature des stigmates de saint François d'Assise, ne fut altérée. Il en ressort clairement que, pour les Souverains Pontifes, à partir de Grégoire IX, les stigmates de saint François sont les mêmes que ceux de Jésus-Christ, dès lors, ne sont pas de simples tuméfactions ou plaies superficielles. Il en résulte aussi que “ de ce chef, le cas de saint François est hors de pair dans l'histoire de la stigmatisation, ” ainsi que Luc de Tuy le disait déjà (*præ cæteris enim sanctis, signis Passionis Dei et hominis autonomastice sublimatus.*)

“ Déjà j'ai été bien long : je n'ajouterai donc plus que quelques mots : M. le Professeur peut voir par les auteurs cités, par les controverses élevées au sujet des stigmates de saint François, et dans lesquelles les Papes sont intervenus aux XIII^e, XIV^e, XV^e, XVI^e et XVII^e siècle, controverses qui ont duré même au XVIII^e, M. le Professeur, dis-je, peut voir qu'une “ critique très serrée ” s'est exercée sur le sujet débattu entre nous. Qu'il lise seulement, dans le S. Chalippe, l'*Histoire particulière des Stigmates*, il trouvera discutées les opinions modernes émises sur eux : tant il est vrai qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. ”

FR. JEAN-BAPTISTE, *M. Obs.*

TOUT POUR L'AMOUR DU BON DIEU

Après chacune de ses actions, le B. Théophile de Corté poussait ce cri du cœur : “ que ce soit pour l'amour de Dieu ! ” Il le répétait lorsqu'il lui survenait une peine ou une angoisse, ou quand, Supérieur, il recevait quelque témoignage de dépendance ou un secours de ses subordonnés ou des bienfaiteurs. Que de fois il recommanda cette oraison jaculatoire à ses frères.

B. THÉOPHILE DE CORTÉ



SAINT JEAN DE CAPISTRAN

SON SIECLE ET SON INFLUENCE

L'INQUISITEUR (*Suite*)

LES disciples de François d'Assise, ce sublime mendiant qui aima tant les pauvres qu'il voulut être encore plus pauvre qu'eux, les Jean de Capistran, les Bernardin de Sienne, les Barnabé de Pérouse, les Bernardin de Feltre, furent, constamment et d'instinct, les adversaires irréconciliables de ceux qu'on pouvait appeler déjà "les rois de la finance."

Ils se sentirent au cœur une haine généreuse pour cette puissance capitaliste qui, concentrée dans un petit nombre de mains, cherchait à absorber peu à peu la vie économique des peuples et à asservir le travail. Ils comprirent qu'un jour, grâce aux Juifs, l'argent, auquel le monde chrétien n'avait attaché jusque-là qu'une importance secondaire, deviendrait maître et souverain, aux dépens de la liberté et de la fraternité évangéliques. Avec cette sûreté d'intuition que donne l'amour des faibles et des petits, ils eurent la compréhension très nette de problèmes financiers et sociaux que nos habiles du XIX^e siècle effleurent et entrevoient à peine. Car, "c'est une des prétentions sottes de notre temps que de croire qu'il a inventé l'économie politique. Ceux qui s'occupaient alors de ces questions n'étaient point sans doute, comme aujourd'hui, des membres de l'Institut, des Malthusiens hypocrites et lubriques, des orateurs de réunions publiques, irrités du spectacle de la misère et préoccupés de s'attirer les applaudissements de la foule, en flattant ses passions." C'étaient les Saints eux-mêmes et les Moines qui cherchaient à mettre l'harmonie sur la terre ; des rois, comme le Franciscain saint Louis, discutant au palais, avec Etienne Boileau, l'organisation du travail ; des Frères-Mineurs, comme Jean de Capistran, s'efforçant de définir le caractère du crédit mutuel et d'en établir les bases. Ce crédit, Capistran le voulait chrétien et non judaïque ; il entendait qu'il fût une aide donnée par un frère à son frère et non une exploitation, un moyen d'opprimer cruellement

ceux qui n'ont rien, ou de dépouiller ceux qui ont peu et qui veulent avoir davantage sans se donner la peine de le gagner.

Aussi, avec quelle véhémence il s'élevait contre ces "banquiers" juifs, paresseux et avides à la fois, qui se repaissaient de gains odieux acquis sans peine et sans labeur : avec quelle infatigable activité il travaillait à ruiner leur influence et à démasquer leurs manœuvres ; avec quelles instances réitérées il réclamait des princes l'exécution rigoureuse des ordonnances et des lois promulguées contre leurs exactions : avec quelle persistante énergie il poursuivait la révocation des privilèges que la faiblesse ou la crainte des grands leur avait parfois concédés ! . . .

Nous en avons une preuve entre mille, dans un document original, conservé aux archives à Naples. Massoni l'a publié et l'*Eco di S. Francesco* en a récemment reproduit le texte exact. C'est un décret de la reine de Naples, Jeanne II, daté d'Aversa, le 3 mai 1427, qui concède à saint Jean de Capistran les plus amples pouvoirs pour procéder contre les Juifs et réprimer leurs usures :

"Jeanne II, reine de Naples . . . , au religieux et vénérable Frère Jean de Capistran, de l'Ordre des Frères-Mineurs de l'Observance . . . , salut et bienveillance.

"Il est parvenu à notre connaissance que les Juifs de notre royaume . . . , persistant dans leur dureté de cœur et dans leur méchanceté, ne cessent de se livrer à l'usure et de commettre divers autres excès qui, pourtant, leur sont défendus par les lois et les ordonnances canoniques et ecclésiastiques, impériales, royales et civiles.

"Nous avons également appris qu'ils s'abstiennent maintenant de porter le signe du Tau et les autres insignes distinctifs dont ils doivent être revêtus . . . C'est pourquoi, voulant veiller efficacement à l'exécution de la justice, et nous confiant sans réserve dans votre dévouement et votre charité . . . par la teneur des présentes, et de notre science certaine, nous vous accordons pleine faculté et entière puissance d'imposer des prescriptions et des défenses, de donner des ordres de notre part, soit de vive voix, soit par écrit, soit par vos délégués, à tous les Juifs sans exception de notre royaume, ainsi qu'à ceux qui y viendront à l'avenir, et cela sous les peines même les plus sévères et les plus redoutables qu'il plaira à votre

“prudence de fixer. S'ils contreviennent à vos ordres, nous
“décrétons qu'ils encourront, par le fait même, les peines portées
“contre eux, peines qui devront leur être infligées, sans miséri-
“corde et sans rémission, par tous nos officiers et lieutenants,
“présents et futurs.

“En outre, par la teneur des présentes, nous ordonnons aux
“dits juifs, sous peine de la confiscation de leurs biens meubles
“et immeubles, confiscation qu'ils encourront par le fait même
“de leur désobéissance, et qui devra leur être infligée sans
“pitié, nous leur ordonnons, disons-nous, de vous présenter et
“de vous remettre, à vous ou à vos délégués, et ce à la première
“réquisition de votre part, toutes les lettres de faveur, tous les
“privilèges originaux qui leur ont été octroyés, ou qu'on dit
“leur avoir été octroyés par nos prédécesseurs d'illustre mémoire
“ou par notre Majesté.

“Ces lettres et ces privilèges devront être déchirés par vous,
“ou livrés aux flammes, nonobstant toute coutume, tout prétexte,
“toute exception et toute excuse. . . . Enfin, nous ordonnons
“au maître justicier de notre royaume de Sicile ou à son lieute-
“nant, aux vice-justiciers, aux capitaines et aux autres officiers
“majeurs ou mineurs, quels que soient leurs titres, leurs offices
“et leur juridiction, aux princes, aux ducs, aux marquis, aux
“comtes, aux barons, et aux Universités de nos États. . . d'obser-
“ver fidèlement et inviolablement notre présent décret et d'exé-
“cuter en conséquence, et de faire exécuter ponctuellement, et
“à la lettre, les ordres que vous donnerez, les règlements que
“vous pourrez établir, soit de vive voix, soit par vos délégués. . .

“Donné à Aversa, le troisième jour de mai, de l'an du Sei-
“gneur 1427. . .”

(A suivre)

L. DE KERVAL, *Tertiaire.*



SOUFFRIR ICI-BAS, JOUIR DANS L'ÉTERNITÉ

“Le temps passe, la mort approche, l'éternité nous attend. . .
Qui plus souffre en ce monde pour l'amour de Dieu, plus jouira
dans l'éternité. . . Confiance ! Confiance !”

B. THÉOPHILE DE CORTÉ

ETUDE SUR LE TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS

Les obligations du Tiers-Ordre

LE BON EXEMPLE

(Suite)

LES Tertiaires devront fuir avec la dernière vigilance les danses, spectacles dangereux et les repas licencieux. Le Tertiaire doit éviter comme la peste toute compagnie dangereuse, surtout quand l'intimité de la table jointe à la chaleur de la conversation, dans des salles surchauffées, attise la flamme de discours que désavoueraient la foi et les mœurs. Sous prétexte qu'il n'a plus à redouter l'entraînement et les illusions de la jeunesse, il ne doit pas oublier la sentence de nos saints livres qui stigmatise la présomption où pourrait l'entraîner sa nature de connivence secrète avec le mal : *" Qui s'expose au danger y périra. Mon fils, fuyez l'occasion du péché, comme vous fuiriez à la vue d'un serpent. "*

Que dirai-je des jeux de hasard où le gain n'est plus une innocente amorce, mais un trafic, mais une passion, mais une nécessité, mais l'aliment d'une cupidité fébrile ! Les jeux, ruines de tant de fortunes, source de larmes de tant d'épouses, source de misère pour des enfants nés dans l'aisance et qui sont condamnés à mendier leur pain toute la vie, parce que leur père dénaturé ne sut pas renoncer à un quart d'heure d'entraînement : ces jeux condamnés par la raison, stigmatisés par la foi, comment un disciple de saint François, qui fait profession d'ordre, de mortification, de détachement, de mesure en tout, comment un Tertiaire pourrait-il se les permettre ? " Le grand roi saint Louis, sachant que le comte d'Anjou son frère et Messire Gautier de Nemours jouaient, se leva, malade qu'il était, et alla tout chancelant en leur chambre, et là, prit les tables, les dés et une partie de l'argent, et les jeta par la fenêtre dans la mer, se courrouçant fort à eux. " La sainte et chaste Suzanne parlant à Dieu de son innocence : *" Vous savez, dit-elle, ô Seigneur, que jamais je n'ai conversé avec le joueur. "*

Les spectacles dangereux ne sauraient tenter le Tertiaire qui a résolu de pratiquer sérieusement l'Évangile. Il sait que de nos jours le théâtre, écho d'une littérature matérialiste et de mœurs publiques en opposition criante avec l'Évangile, est, en général,

corrompu et corrupteur : que le danger n'existant peut-être pas du côté de la pièce que l'on y joue, il s'y trouve souvent, fascinateur, irrésistible, dans la compagnie de tant de personnes aux costumes plus que légers ou aux intentions équivoques, qui s'y rendent pour voir ou être vues. Il sait que l'Eglise sa mère est en deuil : que la religion est persécutée ; que Jésus-Christ, son Maître bien-aimé, est trainé aux gémonies. Aussi, s'abstient-il du théâtre, autant qu'il le peut, comme il s'abstiendrait de toute nourriture qu'il craindrait devoir empoisonner son sang.

Que dire des danses ? “ Les danses et les bals, dit saint François de Sales, sont choses indifférentes de leur nature ; mais selon l'ordinaire façon avec laquelle cet exercice se fait, il est fort penchant et incliné du côté du mal, et, par conséquent, plein de danger et de péril. On les fait de nuit ; et parmi les ténèbres et obscurités, il est aisé de faire glisser plusieurs accidents ténébreux et vicieux en un sujet qui, de soi-même, est fort susceptible de mal : on y fait de grandes veilles, après lesquelles on perd les matinées des jours suivants et, par conséquent, le moyen de servir Dieu en icelles. En un mot, c'est toujours folie de changer le jour en nuit, la lumière en ténèbres, les bonnes œuvres en folâteries. Chacun porte au bal de la vanité à l'envie ; et la vanité est une si grande disposition aux mauvaises affections et aux amours dangereux et blâmables, que tout s'engendre aisément ès danses. Je vous dis des danses, Philotée, comme les médecins disent des potirons et champignons : les meilleurs ne valent rien ; et je vous dis que les meilleurs bals ne sont guère bons. ”

Prévenons pourtant une objection. Il est dans le monde, des personnes animées de la meilleure volonté, qui aiment le Tiers-Ordre, voudraient y entrer, mais qui s'imaginent devoir en être exclues nécessairement, à cause d'une certaine toilette à laquelle leur situation les oblige, ou bien à cause de certains bals ou spectacles auxquels elles ne peuvent point ne pas paraître pour des raisons sérieuses. Je dirai d'abord à ces personnes que le Tiers-Ordre ne demande pas d'elles plus que la piété sérieusement entendue et pratiquée, et que là où la prudence chrétienne leur fait une loi d'assister à un spectacle ou à une danse pour être la sauvegarde et l'ange gardien d'un mari, d'un fils ou d'une fille, le Tiers-Ordre ne saurait le leur défendre. J'avoue pourtant que, sur ce terrain des exceptions, le pas est glissant et qu'il est aisé

de prendre une inclination qu'on ne veut pas s'avouer pour une nécessité dont on s'autorise. . . Je dirai à ces personnes de consulter un homme sage et prudent et d'agir conformément à sa décision. Surtout, je leur recommanderai de s'adresser au Seigneur par une prière fervente afin qu'il renouvelle en leur faveur, si cela est nécessaire, le miracle des trois Israélites dans la fournaise, en changeant pour elles, la flamme dévorante en une rosée de grâce. " J'ai été consolé, dit saint François de Sales, d'avoir lu, en la vie de saint Charles Borromée, qu'il condescendait avec les Suisses, en certaines choses auxquelles d'ailleurs il était fort sévère : et que saint Ignace de Loyola, étant invité à jouer, l'accepta. Quant à sainte Elisabeth de Hongrie, elle jouait et dansait parfois se trouvant ès assemblées de passe-temps, sans intérêt de sa dévotion, laquelle était si bien enracinée dedans son âme, que comme les rochers qui sont autour du lac de Riette croissent étant battus des vagues, ainsi sa dévotion croissait emmi les pompes et vanités auxquelles sa condition l'exposait. Ce sont les grands feux qui s'enflamment aux vents, mais les petits s'éteignent si on ne les y porte à couvert. "

Les Tertiaires ne laisseront pas entrer dans leur maison des livres et des journaux qui peuvent porter quelque atteinte à la vertu, et ils en interdiront la lecture à leurs subordonnés. Chers Tertiaires, vous mettez tout votre soin à vous conformer à cette recommandation de votre Règle. Que jamais un mauvais livre, quel que soit son format, ne franchisse le seuil de vos demeures. Un mauvais livre toléré chez vous, quel mauvais exemple ne serait-ce pas de la part d'un fils de saint François ! . . . ce serait peut-être un germe de mort pour un fils, pour une fille, un domestique; et Dieu vous demanderait compte de leur âme au jour où seront jugées les justices. Ne vous abonnez pas non plus à des journaux irréligieux, immoraux ou simplement légers. N'allez pas grossir la somme de ces niais, de ces inconséquents, qui sont les premiers à déclamer contre les ravages de la mauvaise presse et des doctrines qu'elle colporte, et qui sont les premiers à subventionner et à faire vivre cette mauvaise presse par leur sou quotidien. Ce serait un mauvais exemple. Soyez saintement rigides par rapport à ces mauvais livres et à ces journaux qui battent en brèche vos principes : enseignez cette inflexibilité de vues à ceux sur qui vous exercez une influence quelconque : vous vous opposerez par là à ce déluge universel de mauvais écrits qui n'a amoncelé que trop de ruines.

FR. PIERRE-BAPTISTE, *Min. Obs.*

(A suivre)



Histoire populaire

DE LA

Custodie franciscaine de Terre Sainte

PRÉSENCE DES JUIFS ET DES SCHISMATIQUES
AUX LIEUX-SAINTS

(Suite)

LAISSONS les Juifs à leurs plaintes inutiles et consacrons quelques instants à nos Frères séparés, partie errante du troupeau qui a quitté les gras pâturages de la vérité pour paître dans les champs empoisonnés de l'erreur. Jusqu'ici nous nous sommes tenus en dehors des sanctuaires ; nous allons maintenant, non sans douleur, en franchir le seuil et pénétrer dans ces augustes enceintes.

Combien il serait désirable que de ces asiles sacrés ne s'élevât vers Dieu qu'un encens d'agréable odeur, ne montassent vers son trône que des accents purs et vrais ! Mais le Seigneur est le Dieu de tous ceux qui ont été marqués de son sceau régénérateur. L'Église n'est-elle pas un immense et mystérieux filet qui retient tout, grand et petit, bon et mauvais ? “ Dans une habitation considérable, dit l'Apôtre, on trouve des vases d'or et d'argent ; et il en est aussi de bois et d'argile. ” Les vases précieux, réservés aux nobles usages du maître, ce sont les catholiques, enfants bénis et privilégiés ; les autres plus modestes, destinés aux usages inférieurs, ce sont les hétérodoxes, enfants révoltés contre leur père.

En tolérant dans les sanctuaires la présence des dissidents, Dieu use à leur égard d'une grande condescendance et d'une grande miséricorde. Nouveaux Absalons, ils se sont insurgés contre leur père ; mais Dieu aime toujours son enfant, et malgré sa rébellion, il veut le sauver. Rameaux brisés, ils ne sont pas entièrement séparés de la tige : la sève peut un jour les pénétrer encore, les renouer au tronc, leur rendre la vie et leur faire porter des feuilles luxuriantes et des fruits succulents ; flambeaux dont la flamme est éteinte, mais dont la mèche projette néanmoins quelques lueurs incandescentes, ils peuvent, au souffle

de la grâce, se ranimer, jeter de nouvelles clartés, briller de la lumière de la foi et brûler du feu de la charité ; brebis réfractaires à la voix du divin pasteur, elles sont venues s'abriter dans un coin de la bergerie. Les exemples de vertu qui, chaque jour, frappent leurs yeux, les exhortations au vrai et au bien qui, sans cesse, résonnent à leurs oreilles, les appels de la grâce qui, dans ces lieux bénis, agitent à chaque instant la porte de leur cœur, ne resteront peut-être pas sans effet. Ce sont, il est vrai, des vases de bois et d'argile ; mais au contact quotidien des vases d'or et d'argent, ils peuvent se transformer eux-mêmes et devenir à leur tour aussi précieux que les premiers.

Cette situation, en même temps qu'elle est une planche de salut pour les malheureux naufragés dans la foi, elle est aussi une sauvegarde pour la partie fidèle qui, voyant ses frères égarés admis en participation des mêmes privilèges qu'elle-même, ne met pas sa confiance dans les dons reçus et par suite est amenée à opérer sa sanctification, selon le conseil de l'Esprit-Saint, avec crainte et tremblement. " Dans la distribution des biens, dit S. Jean Chrysostôme, Dieu ne sépare pas les pécheurs des justes, de même que dans la répartition des maux il ne sépare pas les justes des pécheurs. Dans le premier cas, il ne sépare pas les pécheurs des justes, pour que cette séparation ne fasse pas supposer aux premiers qu'ils sont rejetés et ne les plonge pas dans le désespoir ; dans le second, il ne sépare pas les justes des pécheurs, dans la crainte que les premiers, se sentant élus, ne se glorifient et n'éprouvent du dommage. "

Combien peu, hélas ! parmi les dissidents, profiteront de ces facilités, de retour à Dieu ! S'affermissant dans leur malice, ils seront pour les vrais gardiens des sanctuaires une source de souffrances, mais aussi de mérites. " La vie est donnée à l'impie, dit S. Augustin, pour qu'il se corrige ou pour qu'il soit à l'égard du juste une cause d'épreuves. " Autrefois les Philistins demeurant au milieu du peuple de Dieu, l'épiaient, le harcelaient sans cesse, faisaient sur ses terres de redoutables incursions et commettaient à son préjudice des déprédations de toutes sortes. C'est par une disposition analogue de la Providence que dans le cas présent Dieu affermit la vertu de ses serviteurs et prépare leur couronne. Habitant aux côtés des Franciscains, les schismatiques les surveillent, les provoquent et, par la ruse, la violence, la trahison, cherchent à les dépouiller pour se

substituer à eux et, parfois, hélas ! ces odieuses machinations sont couronnées de succès.

Seigneur, qu'est donc devenu votre zèle ardent pour la gloire de la maison de Dieu ? Vous qui, jadis enflammé d'un saint courroux, chassiez ignominieusement du temple les vendeurs, souffrirez-vous ces abominations dans votre sanctuaire ? Rien n'est changé dans les sentiments qui animaient sa vie terrestre. Jaloux de la décence du temple hébraïque, il l'est plus encore de l'honneur d'un sanctuaire chrétien, et la puissance qui retient son bras, ce n'est aucune concession sur ce point : c'est en premier lieu la considération des mérites acquis par les ancêtres de ces hommes déchus. Dieu fait peser sa malédiction sur le pécheur jusqu'à la troisième et quatrième génération, mais la bénédiction s'étend sur la postérité du juste. Salomon avait, par ses prévarications, attiré sur lui l'indignation de Dieu et mérité de perdre son trône : mais les bonnes actions de David plaident en sa faveur, et la sentence ne sera exécutée que sous Roboam : encore ce prince conservera-t-il un débris de son sceptre. Cet Orient, dont la lumière est aujourd'hui éteinte, a jadis brillé d'un vif éclat dans l'Église. Comme, dans des temps plus reculés, Dieu avait jeté avec complaisance ses regards sur le saint homme Job, de même il fut un temps où il aurait pu dire : Avez-vous vu mes serviteurs, les Chrysostôme, les Basile, les Grégoire et toutes ces pléiades d'anachorètes et de vierges ? L'or pur s'est avili, mais le souvenir en est toujours présent à sa pensée et la mémoire de ces grands hommes vaut à leurs indignes successeurs un traitement miséricordieux.

Puis, l'amitié de Dieu est l'âme de toute œuvre. Pour être méritoire des récompenses éternelles, elle doit être vivifiée par le souffle de la grâce. " Quand je parlerais le langage des hommes, quand je livrerais mon corps aux flammes, si je n'ai la charité, dit S. Paul, je ne suis rien. " Mais en dehors des œuvres surnaturelles, seules inscrites dans le livre de vie, l'homme, même dans l'inimitié de Dieu, peut opérer des œuvres humainement vertueuses et auxquelles le souverain rémunérateur de tout bien, doit une récompense temporelle. Pour avoir sauvé la vie aux enfants des Hébreux qu'un édit de Pharaon condamnait à mort au moment de leur naissance, les femmes égyptiennes furent bénies de Dieu. Nous nous trouvons ici en présence d'un cas semblable. Les schismatiques, bien que hors de la voie

droite, font des œuvres bonnes en elles-mêmes. Ils chantent jour et nuit les louanges de Dieu, ils se livrent à des jeûnes fréquents et sévères, ils châtient leurs corps par des macérations rigoureuses. Plût à Dieu que ces actes pussent mériter à leurs auteurs la grâce du salut ! Peut-être, — et je veux bien l'espérer, — l'obtiennent-ils à certains plus dans la bonne foi et mieux disposés, mais tous ne sauraient prétendre au bénéfice de cette grande miséricorde de Dieu ; ils trouvent alors leur récompense dans leur présence aux sanctuaires.

Nous pourrions encore alléguer le peu d'empressement d'un grand nombre de catholiques à revendiquer leur héritage et leurs fautes multipliées qui se dressent devant la justice divine ; mais c'en est assez pour éclairer la situation et justifier l'adorable justice de Dieu. Nous connaissons maintenant les éléments divers devant lesquels nous allons nous trouver en présence ; nous sommes instruits de la raison d'être de chacun d'eux ; les prémisses sont suffisamment posées ; poursuivons donc notre récit interrompu au moment où saint François quittait les rivages de l'Orient pour rentrer en Europe.



Anniversaire du couronnement de Léon XIII. —
Le 3 mars, avait lieu au Vatican une cérémonie solennelle à l'occasion du 18^e anniversaire du couronnement de Sa Sainteté le Pape Léon XIII. Dès la veille, le S. Collège venait, selon l'usage, féliciter Sa Sainteté et Lui offrir ses vœux au commencement de la 19^e année de son Pontificat. L'Éminentissime Card. Monaco, doyen des cardinaux, lut une adresse dans

laquelle il rappelle le rétablissement, opéré par Léon XIII, de la Hiérarchie Ecclésiastique chez les Coptes d'Égypte. C'est là, dit-il, une perle précieuse ajoutée à votre tiare pontificale.

Le Saint Père répondit par un très noble discours, dans lequel il signale les progrès de la foi catholique dans ces contrées jadis si célèbres de l'Église orientale, et les espérances qu'il fonde sur cette chrétienté, si heureuse d'être rentrée dans le giron de la véritable famille du Père Céleste. Mais hélas ! Dieu mêle ici-bas les joies aux douleurs ! et le cœur du Vicaire de Jésus-Christ se montre profondément affligé par suite de l'apostasie du Prince de Bulgarie qui, oubliant la parole si solennelle de l'Évangile : *quam dabit homo commutationem pro anima sua*, vient de jeter misérablement son âme et celle de son fils innocent dans les erreurs du schisme, préférant les raisons de la politique humaine à la dignité de la conscience chrétienne et aux intérêts sacrés de Dieu. De ce discours qu'il faudrait rapporter en entier, nous citerons l'exorde admirable : " Avec de vifs sentiments de reconnaissance, dit l'auguste Vieillard. Nous élevons notre cœur à Dieu qui veille avec tant d'amour sur notre existence, et Nous confions à son adorable volonté les souhaits si affectueux que forme le Sacré Collège pour notre conservation. A vrai dire, le poids et la longueur des années du Pontificat Nous font désirer le repos éternel. Toutefois aidé du secours d'en haut, Nous Nous sentons assez de force pour répéter : *Non recuso laborem !* pourvu que Notre travail puisse contribuer à la gloire de Dieu et promouvoir les intérêts de son Église." Le lendemain, grande fête au Vatican ; Sa Sainteté allait assister à une grand'messe chantée à la chapelle sixtine par son Em. le Card. Séraphin Vannutelli. La chapelle ainsi que les salles Ducale et Royale que devait traverser le cortège Pontifical étaient bondées d'ecclésiastiques et d'une foule choisie de fidèles appartenant aux différentes nations de l'Univers catholique. Il nous serait difficile, quoique ayant le bonheur d'être le témoin oculaire, de traduire les ovations enthousiastes de cette foule au passage du St Père, porté sur la *Sedia gestatoria*, revêtu de tous les ornements du Souverain Pontificat, précédé de sa noble cour, et escorté par les officiers de la garde Palatine. Instinctivement on évoquait le souvenir du Roi pacifique traversant jadis les foules joyeuses des enfants de

Cantique

A SAINT ANTOINE DE PADOUE

REFRAIN

*Sous ce rocher, un peuple entier vous loue,
Héraut du Christ, Antoine aimé des Cieux ;
De vos enfants la langue se dévoue
A vous prier, vous chanter en ces lieux :
"Gloire à jamais au grand Saint de Padoue !
"Peuple, accourez, il sourit à vos vœux."*

I

Né pour le ciel, aux terres de Lisbonne,
Il veut le Ciel, Antoine de Jésus !
Encore enfant, à Dieu seul il se donne !
Dieu, seul, nourrit son âme et ses
vertus !

Sa voix vous nomme "Arche du
Testament !"
Il vous bénit : un rayon de lumière,
De son beau front, sur votre front
descend.

2

Mais armez-vous de la robuste armure,
Dont en chantant François revêt les
sieux !
Prenez, Antoine, et la corde et la bure,
Et puis, allez aux grands combats chré-
tiens !

8
France chérie, il vient ; et sa parole
Réveillera tes villes et tes champs !
La voix d'Antoine illumine et con-
sole,
Et ses grands cris sont l'effroi des
chants !

3

Aigle sacré, partez ! Vos larges ailes
Vont recueillir au loin de doux aiglons !
Aux yeux de Dieu que les âmes sont
belles,
Arrachez-les aux hontes des démons !

9
Il vient à vous, enfants des Lémovices
Il est chez toi, cité de Martial ;
Son souffle ardent dissipe tous les
vices ;
Et sous ses pas naît le lys virginal.

4

Son pied frémit, foulant le sol d'Afri-
que,
Que ne peut-il briser le fier Croissant !
Que ne peut-il, sous la croix symboli-
que,
Tomber martyr de Dieu qui seul est
grand.

10
Aussi, Jésus se joue avec tendresse
Entre ses bras et sur ses deux ge-
noux ;
Sa voix lui parle, et sa main le cares-
se !
Sainte faveur ! le Ciel en est jaloux.

5

Mais Dieu, content de votre sacrifice
Vous veut ailleurs, martyr de volonté !
Sur votre esquif que l'orage frémisses !
Priez Antoine et l'esquif est sauvé !

11
Quand tu l'as vu riant valon de Brive,
Tu t'es levé sous ton manteau de fleur
Et tes enfants, dans leur âme atten-
tive
Ont recueilli ces divines clameurs.

6

Beau naufragé, les bords de l'Italie,
Vous ont reçu : soyez leur hôte ai-
mant !

12
Il visita ce rocher solitaire,
Bénit ces eaux qui chassent les dou-
leurs ;
Il y laissa le parfum de prière,
Qui vous attire, ô justes, ô pécheurs !

7

Il est là-bas, le foyer de la vie,
Là bas, c'est Rome. . . . à Rome on
vous attend.

13
Et lorsqu'ici, des flancs de nos collines
Pour l'implorer, vous viendrez, pèle-
rins,

Vous la baisez, heureux, la main de
Pierre :

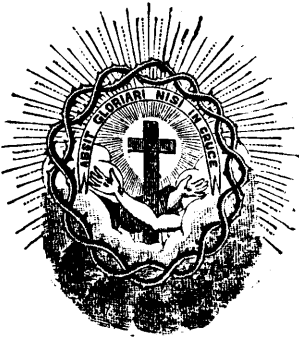
Vous trouverez des agapes divines,
Le doux banquet et le repos des
saints.

CALENDRIER SER

MOIS DE JUIN 18

Protecteur du mois, **St Antoine**

FAIRE UNE COMMUNION PAR MOIS ET OFFRIR CH
SES SOUFFRANCES ET SES BONNES ŒUVRES AUX IN



ABBREVIATIONS. — A. G. Absolution Générale ; I. P. Indulgence plénière aux
cond. ord. avec visite d'une église du 1er ou du 2me Ordre, ou du T.-O.,
régulier ; S. R., Ind. des Stations de Rome ; M. Martyr ; C. Confesseur ; Ev.
Evêque ; D. Docteur ; V. Vierge ; Fr. Veuve ; 1 O., 2 O., 3 O., 1er, 2me, 3me
Ordre.

- 1 L. **B. Jacques de Strépa**, Arch., 1 O. — 207 q. 300 j. — Nombres très communions. Plusieurs hommes débâchés. Un commerce en péril.
- 2 M. **Bse Baptistine Varani**, Vve., 2 O. — 12me mardi en l'honneur de saint Antoine, 207 q. 300 j. — 12 vocations. La persévérance pour plusieurs.
- 3 M. **B. André de Spello**, p. 1 O. — 207 q. 300 j. — *Neuvaine au Sacré-Cœur*. Etablissement du T.-O. dans 5 paroisses.
- 4 J. **Fête-Dieu**. — 210 a. 417 q. 300 j. 5 Communautés religieuses. La Réparation des outrages faits à la sainte Eucharistie et des mauvaises communions.
- 5 V. **De l'Octave**. — 207 a. 407 q. — 4 personnes scrupuleuses. Missions franciscaines de Chine.
- 6 S. **De l'Octave**. — 198 a. 405 q. 300 j. 13 malades. Plusieurs actions de grâces à la sainte Vierge.
- 7 D. **2me après la Pentecôte**. — 198 a. 405 q. 300 j. 10 grâces particulières. Béatification du bon Frère Didace.
- 8 L. **De l'Octave**. 207 q. 300 j. — Réussite dans plusieurs procès. 4 actions de grâces. 25 défunts.
- 9 M. **De l'Octave**. — 13me mardi en l'honneur de St Antoine. 207 q. 300 j. Les amis de St Antoine. Plusieurs hommes sans ouvrage.
- 10 M. **De l'Octave**. — 207 q. 300 j. 12 conversions. Plusieurs intentions particulières. 2 Communautés religieuses.
- 11 J. **Octave de la Fête-Dieu**. — 207 q. 300 j. L'union dans plusieurs ménages. Plusieurs jeunes gens égarés.
- 12 V. **Sacré-Cœur**. — Abs. Gén. 207 q. 400 j. Triomphe de l'Eglise sur la franc-maçonnerie. Les 3 Ordres de saint François. 9 vocations. Un collège.
- 13 S. **St Antoine de Padoue**. p. 1 O. — I. P. 298 a. 405 q. 300 j. Grâces nombreuses. Tous les amis de St Antoine. Une colonie de Tertiaires. Clarisses canadiennes.
- 14 D. **3me après la Pentecôte**. — 198 a. 405 q. 300 j. — 8 jeunes gens sans religion. 17 vocations.

15 L. **S. Je**
impor
16 M. **N.-D**
inten
17 M. **S. B**
ment
18 J. **S. A**
versio
19 V. **Bse**
de fa
20 S. **Octa**
13 pé
21 D. **4me**
298 a
22 L. **Ste**
9 voc
23 M. **S. V**
prier
24 M. **S. Je**
ques
25 J. **S. G**
Plusi
26 V. **SS**
Les
pour
27 S. **B. B**
Les
28 D. **5me**
405
29 L. **S. P**
L'Or
30 M. **Com**
Les
lade

PENSEE

“ Cherchez un temps propre à vous occuper de vous-même, et pensez souvent aux biens faits de Dieu.”

(S. Ant. de Paulov.)

Les Indulgences marquées dans ce Calendrier peuvent être gagnées par tous les Pater, Ave, et visite.
N. B. — Les Tertiaires peuvent gagner ces Indulgences en visitant l'église paroissiale.

Envoyer les intentions avant le 10 de

SE RAPHIQUE

DE JUIN 1896

mois, St Antoine de Padoue

R MOIS ET OFFRIR CHAQUE JOUR SES PRIÈRES,
S BONNES ŒUVRES AUX INTENTIONS SUIVANTES



Détacher cette feuille avec précaution pour conserver le cantique imprimé
au dos du Calendrier.
Les Directeurs pourront afficher ce Calendrier dans la chapelle du Tiers-
Ordre, et les fidèles dans leurs maisons particulières.

1. 300 j. —
des débats
mardi en
vocations.
Nouvelles
paroisses.
hautés reli-
la sainte
es scrupu-
ades. Plu-
10 grâces
e.
plusieurs
t Antoine.
s hommes
Plusieurs
euses.
union dans
s.
omphe de
s de saint
a. 405 q.
t Antoine.
es.
300 j. —
peuvent être gagnées par tous les fidèles dans les églises franciscaines.
ite et prières (3 Pater, Ave, Gloria); pour les Ind. part., prières seulement
ces en visitant l'église paroissiale, s'ils ne peuvent visiter l'église franciscaine.
- 15 L. **S. Jean de S. Facondo, C.** — 207 q. 300 j. 12 affaires importantes. Plusieurs défunts. 3 conversions.
16 M. **N.-D. du Perpétuel Secours.** — 207 q. 300 j. Plusieurs intentions particulières. Plusieurs Communautés.
17 M. **S. Boniface.** — 207 q. 300 j. 25 ivrognes. L'établissement du Tiers-Ordre dans plusieurs paroisses.
18 J. **S. Augustin de Cantorbéry.** — 207 q. 300 j. La conversion de l'Angleterre. 4 affaires importantes.
19 V. **Bse Micheline Vve, 3 O. — I. P.** 207 a. 400 q. 6 pères de famille. La persévérance pour 3 personnes.
20 S. **Octave de S. Antoine de Padoue.** — 198 a. 405 q. 300 j. 13 pécheurs. Plusieurs petits enfants malades.
21 D. **4me après la Pentecôte.** S. LOUIS DE GONZAGUE, C. — 298 a. 405 q. 300 j. La Société de Jésus. 2 familles protest.
22 L. **Ste Julienne, V.** — 207 q. 300 j. 8 enfants indociles. 9 vocations. Plusieurs pécheurs.
23 M. **S. Vincent de Paul, C.** — 207 q. 300 j. L'esprit de prière pour plusieurs personnes. Plusieurs malades.
24 M. **S. Jean-Baptiste.** — 207 q. 300 j. Les écoles catholiques du Manitoba. 2 Communautés religieuses.
25 J. **S. Guillaume, Abbé.** — 207 q. 300 j. 3 procès importants. Plusieurs grâces temp. Nombreuses actions de grâce.
26 V. **SS. Jean et Paul, MM.** — 207 q. 400 j. 40 pécheurs. Les Canadiens catholiques aux Etats. L'esprit d'humilité pour 3 personnes.
27 S. **B. Bienvenu de Gubbio, f. l. 1 O.** — 198 a. 300 j. — Les Missions franciscaines de Terre-Sainte.
28 D. **5me après la Pentecôte.** S. LÉON II, P. C. — 198 a. 405 q. 300 j. 2 voyageurs. 15 familles.
29 L. **S. Pierre et S. Paul, Ap.** — 207 q. 300 j. N. S. P. le Pape. L'Ordre de saint François. Conversion de 14 pécheurs.
30 M. **Commemoration de S. Paul, Ap.** — 207 q. 300 j. — Les Missions franciscaines d'Arménie ravagées. 10 malades. Plusieurs novices. 4 futurs Franciscains.

PRIÈRE DE S. ANTOINE

“ O bon Jésus, accordez-moi d'atteindre jusqu'à vous, source de toute sagesse ! ”

Intentions sont le 10 de chaque mois.

Cantique

A SAINT ANTOINE DE PADOUE

Sur l'air de l'Arc *Maria* de Lourdes.

REFRAIN. { Grand saint Antoine, } *Bis.*
{ A toi notre amour. }

¹
Au concert des anges
Unissons nos voix.
Chantons les louanges
Du fils de François.

²
Dès son plus jeune âge
Il brûle d'amour,
Et veut pour partage
Jésus sans retour.

³
Jésus le caresse,
Et lui, su. son cœur,
L'adore, le presse,
Tout brûlant d'ardeur.

⁴
Toute sa richesse
Est sa croix de bois.
Toute son ivresse
Est Jésus en croix.

⁵
Sa plus grande gloire
Est l'humilité,
Sa grande victoire
Est la pauvreté !

⁶
La plus pauvre bure
Est son vêtement,
La corde en ceinture
Tout son ornement.

⁷
Lui, fils d'une famille,
Il marche pieds nus
Et tout ce qui brille
Ne le charme plus.

⁸
Il vit solitaire,
Puis il va prêcher
Par toute la terre
Pour le faire aimer.

⁹
Vertus admirables,
Extase d'amour,
Prodiges, miracles
Prêchent tour à tour.

¹⁰
Il parle, il enflamme,
Il ravit les cœurs,
Et convertit l'âme
Des pauvres pécheurs.

¹¹
La Vierge sa mère
Toujours lui sourit
Pendant sa prière,
Et puis le bénit.

¹²
Le poisson docile
Entend son sermon.
Le peuple indocile
Dit alors : Pardon.

¹³
Adorant l'Hostie,
La mule à genoux
Dit : Crois donc, impie,
Aime un Dieu si doux.

¹⁴
Perle séraphique !
O Saint ravissant !
O Saint héroïque !
O Saint si puissant !

¹⁵
Par lui l'on retrouve
Les objets perdus,
Par lui le ciel s'ouvre
Et sourit Jésus.

¹⁶
Quiconque l'implore
Obtient tout de lui ;
Quiconque l'honore
L'aura pour appui.

¹⁷
Volons à sa suite,
Brûlant tous d'ardeur,
Nous mettrons en fuite
L'enfer en fureur.

P. MARIE-ANTOINE.

Jérusalem qui ne se lassaient pas de pousser le cri triomphal : Hosanna au Fils de David ! De nouveaux applaudissements accueillirent le St Père lorsqu'il traversa une seconde fois les salles du Vatican pour rentrer dans ses appartements. Sur la demande des catholiques de Rome, un *Te Deum* solennel devait être chanté dans la soirée de ce même jour à la Basilique de St Pierre : il a été contremandé par Léon XIII lui-même, très affecté à la nouvelle du désastre que venait d'essuyer l'armée Italienne en Afrique, désastre qui a plongé toute la Péninsule dans la consternation et le deuil. Cette attitude du Pape a produit la meilleure impression dans l'esprit du peuple, ainsi que dans toutes les sphères politiques sans distinction de parti : on a pu constater une fois de plus comment le Pape, qui est avant tout le Père des âmes, comme autrefois le Divin Maître, était loin d'être insensible aux malheurs de sa patrie.

Mort du cardinal Mauri. — Son Eminence le cardinal Egide Mauri vient de s'éteindre dans la 67^e année de son âge. Sa mort cause un grand vide dans le S. Collège, ainsi que dans la famille des Frères Prêcheurs dont il était membre. Héritier des vertus du Patriarche saint Dominique, il chérissait d'un spécial amour l'Ordre de S. François. A ce sujet, nous nous bornons à rappeler comment ses éminentes qualités le désignèrent au choix du Souverain Pontife pour présider la dernière Congrégation générale des Franciscains tenue à Assise, du 16 mai au 4 juin de l'année 1895. La charité, la prudence, la dextérité qu'il déploya en traitant les affaires les plus importantes et délicates concernant la prospérité de la grande Famille Franciscaine, lui gagnèrent les esprits et les cœurs de tous ceux qui l'approchèrent. Aussi le Rme P. Louis de Parme, Ministre Général de notre Ordre, crut-il de son devoir de rappeler ce vénérable Prince de l'Église au souvenir de tous ses enfants, en prescrivant aux Ministres Provinciaux la célébration d'une messe pour le repos de son âme, dans tous les couvents de leur Province respectives.

Manifestation anti-maçonnique à Rome. — Le 29 mars, fête de l'Annonciation de la Ste Vierge, sur l'initiative de l'Union Anti-maçonnique, des cérémonies solennelles avaient lieu à Ste-Marie-Majeure, dans le but d'obtenir de la Corédemptrice du genre humain, la conversion des pécheurs en général et des francs-maçons en particulier. La Messe de com-

union générale célébrée à 7 hrs, par Mgr Lazzareschi, réunissait autour de la Table Sainte près de 2500 personnes. A 10 h. grand'messe solennelle à la Chapelle Borghésienne. Dans l'après-midi, la vaste Basilique qui, pendant la journée, n'avait pas désemploi un instant, regorgeait de fidèles accourus des différentes paroisses de la Ville Éternelle. Après le chapelet récité par cette foule immense avec un recueillement et une piété qui nous édifiaient, un jeune Prélat, Mgr Sardi, prononça un éloquent discours, pendant lequel il sut tenir son auditoire suspendu à ses lèvres : le sujet était indiqué d'avance : la Franc-maçonnerie, " la Synagogue de Satan. " L'émotion avait gagné tous les cœurs lorsque, après avoir signalé les horribles profanations des saintes Hosties, dont les arrière-loges des Franc-maçons sont trop souvent, hélas ! le théâtre, empruntant le langage du Divin Martyr du Calvaire crucifié par ces nouveaux bourreaux, l'orateur s'écria : " Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ! " Pour inspirer aux âmes l'horreur de la Franc-maçonnerie qui est, selon le mot de Léon XIII, comme " le centre d'où sortent et où convergent toutes les erreurs modernes, " il est un moyen sûr, *la divulguer* : l'union anti-maçonnique l'a compris ; aussi fit-elle distribuer *gratis* plusieurs milliers d'exemplaires d'un opuscule de 32 pages contenant la lettre de Sa Sainteté au peuple Italien, ainsi que les statuts de l'Association de la Sainte Famille. Détail touchant : avant le salut du Très Saint Sacrement, une procession composée exclusivement d'hommes ayant un cierge à la main, parmi lesquels on remarquait les notabilités de l'aristocratie romaine, coudoyant les enfants du peuple, traversèrent les rangs pressés de la foule, et vinrent se ranger dans l'ordre le plus parfait autour du Maître-Autel splendidement illuminé. On nous assure que cette croisade de prières va s'étendre à toutes les principales Églises de l'Univers Catholique, pour implorer le secours efficace de cette Reine, dont la puissance a suffi à elle seule pour écraser le monstre de toutes les hérésies qui, pendant dix-neuf siècles, ont déchiré le sein de l'Église. *Cunctas hereses sola interemisti.*



Saint François

ET LA

DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR



EST au cœur de la France, dans un humble monastère de Visitandines, où Jésus daigna se révéler à la sœur Marguerite-Marie. Le Sauveur lui montra tout ce qu'il avait de plus aimable, de plus affectueux, de plus aimant, il lui découvrit son divin Cœur.

Quels furent les célestes entretiens de Jésus avec sa

fidèle servante? . . . Bien des secrets intimes sont restés ensevelis dans l'âme de la Bienheureuse, Dieu a des paroles pour ses bien-aimés, rien que pour eux : et puis, on ne décrit pas le ciel, la gloire ne se raconte pas, la divinité ne s'exprime pas par des couleurs. Il y a cependant des leçons que le Maître veut donner à la terre, il y a des enseignements et des préceptes qu'il veut communiquer à ses enfants. Alors pour que tout homme comprenne, Il s'incline vers nous, prend notre langage pour nous parler, Il se met au niveau de nos intelligences. Ainsi tout homme peut comprendre, et ce n'en sont pas moins les paroles d'un Dieu :

De nos jours, quel est le chrétien ignorant les divines paroles de Jésus, montrant son cœur à la Bienheureuse Visitandine ? Qui n'a sans cesse à l'esprit la déclaration pleine d'amour de Jésus : *"Voilà ce cœur qui a tant aimé les hommes"* ? Qui ne sait par cœur les magnifiques promesses du Sauveur ? On connaît moins en quels termes le divin Cœur parla à la Bienheureuse

du Patriarche d'Assise. Du moins faut-il que les enfants de St François le sachent et qu'ils connaissent le rôle accompli par leur Père auprès de la plus favorisée des voyantes.

Laissons parler la Bienheureuse :

“ Un jour de St-François, en 1686, dans mon oraison, Notre-Seigneur me fit voir ce grand Saint revêtu d'une lumière et d'une splendeur incompréhensibles, élevé dans un éminent degré de gloire au-dessus des autres Saints, à cause de la conformité qu'il a eue à la vie souffrante de notre Divin Sauveur et de l'amour qu'il avait porté à sa sainte passion. Aussi ce divin Amant crucifié, s'imprimant en lui par l'impression de ses sacrées Plaies, l'avait rendu un des plus grands favoris de son sacré Cœur et lui avait donné un grand pouvoir pour obtenir l'application efficace du mérite de son précieux sang, en le rendant en quelque façon distributeur de ce divin Trésor. Pour apaiser la divine justice irritée contre les pécheurs et prête à les châtier, ce grand Saint s'expose à cette divine colère d'un Dieu irrité comme un autre lui-même devant son Fils crucifié, et pour son amour Dieu fait souvent céder la rigueur de sa justice à la douce clémence de sa miséricorde. Mais c'est particulièrement pour les religieux déçus de leur régularité que saint François intercède, et c'est en leur faveur qu'il était là prosterné et gémissant sans cesse. Après m'avoir fait voir toutes ces choses, ce divin Epoux de mon âme me le donna pour conducteur, comme un gage de son divin amour, pour me conduire dans les peines et les souffrances qui m'arriveront. ” (1)

Remercions le Divin Cœur de Jésus du témoignage éclatant qu'Il rend à notre Père. Jésus avait fait du cœur de François un brasier d'amour, c'est lui qui avait allumé cette fournaise ardente, c'est lui qui l'avait entretenu, qui l'avait activée. L'âme séraphique de François était l'œuvre soignée du divin Crucifié, de l'Amant passionné de nos âmes. Aussi, après avoir manifesté son divin Cœur pour le présenter à nos adorations, après avoir dit au monde : “ Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes, ” il semble dire en montrant le cœur de François d'Assise : “ Voilà ce cœur qui a tant aimé mon Cœur divin ! ”

Jésus demande l'amour de ses créatures et pour les encourager, pour les guider, Il leur montre qu'il est possible à l'homme d'aimer son Dieu, Il montre jusqu'à quelles hauteurs peut s'éle-

1) Contemporaines. p. 253.

ver cet amour. “Voyez, semble-t-il nous dire, combien mon serviteur François m’a aimé, voyez jusqu’où l’amour a poussé la ressemblance entre nous. Mon cœur se plaint parce qu’il ne reçoit que des ingratitude de la part des hommes. Pourquoi toutes les créatures n’ont-elles pas l’amour brûlant du Séraphin de l’Alverne ? Je vous le donne pour modèle, tâchez de l’imiter pour consoler mon Cœur blessé. Imité-le surtout vous qui êtes ses enfants, vous qui devez avoir son esprit, qui devez faire passer dans votre âme, l’âme de votre Père. Aimez comme le Séraphique François.”

Etudions la vie de notre Père, elle n’est qu’une hymne d’amour. Il chante sa sublime passion avec des accents embrasés, mais il la chante au fond de son âme en termes plus brûlants encore. Là, c’est une mélodie que l’oreille humaine n’entend pas, mais qui réjouit les Anges et la Trinité elle-même. Il chante son amour sur la lyre de son cœur, et les vibrations en sont si douces que ce cœur se liquéfie : elles sont si fortes qu’il se rompt. Les ravages de cet amour sont si profonds que le Saint en meurt : “Je meurs d’amour !” L’action en est si puissante qu’il vit par la seule force de cet amour : “l’amour est ma vie !” Les tortures de l’amour le font cruellement souffrir, il expire : les douceurs de l’amour l’enivrent, et il veut se plonger plus profondément encore dans cet abîme incompréhensible ! Il s’en plaint et il le désire ; il le redoute et il le recherche. Il s’y plonge pour s’anéantir, et il se retrouve plus grand, plus sublime, véritable Séraphin ! Il chante son amour, et les ondes sonores, trop puissantes pour être prisonnières, font de violents efforts, sortent enfin par les plaies que vient d’ouvrir le Bien-Aimé. Alors son chant redouble de puissance, il s’étend, vole à travers le monde, et les hommes, dans le ravissement et l’extase, s’anètent pour écouter, ils se demandent d’où vient ce chant d’amour, ils regardent vers le Ciel, car ils ne soupçonnent pas la terre capable de créer ces aspirations sublimes et de produire des accents si enflammés. Regarde, ô homme ! écoute bien ! cette suave mélodie part de l’Alverne et celui qui chante le pur amour, l’amour céleste, l’amour divin, c’est un pauvre mais c’est un Séraphin !

Il ne suffit pas d’admirer, cette voix demande des échos. Il faut que tous les cœurs vibrent à l’unisson de ce cœur. François veut que toute créature aime son Créateur, et sa parole, sa présence, son nom, son souvenir, tout semble redire cette parole

du grand Apôtre : "Si quelqu'un n'aime pas Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème !"

Prenons notre Père pour guide et conducteur dans les voies de l'amour qu'il a si bien connues, qu'il a gravies d'un pas rapide et avec l'Eglise faisons à Dieu cette prière :

O Dieu qui dans les refroidissements de la charité au milieu du monde, pour embraser nos cœurs du feu du saint amour, avez imprimé vos plaies sacrées dans la chair du Bienheureux François, et qui pour réveiller encore le monde dans ces derniers temps, avez manifesté à votre servante Marguerite-Marie les merveilles ineffables de votre Cœur, faites que par l'intercession de l'un et de l'autre, nous portions courageusement notre croix faisant de dignes fruits de Pénitence : faites que nous vous aimions par-dessus toutes choses et que nous méritions de faire dans votre aimable Cœur un éternel et bienheureux séjour.

Ainsi-soit-il. (Où.)



Triduum. — Un triduum solennel en l'honneur de St. Antoine aura lieu dans l'église de St-François 1222 rue Dorchester Montréal les 11, 12 et 13 juin comme préparation à la fête du grand Saint, les amis si nombreux de St Antoine ne demanderont qu'à y assister nous en avons une preuve dans l'empressement qu'ils ont montré en assistant à l'exercice des treize mardis qui s'est fait dans la même église. Le sermon aura lieu à 7 $\frac{1}{4}$ hrs et sera suivi d'un salut solennel.

LE SECRET DE LA PAIX

"Nous ne devons jamais désirer d'être élevés au-dessus des autres, mais au contraire d'être soumis à toute créature, en sujétion complète à cause du bon Dieu."

S. FRANÇOIS, *Epist.* II



UNE AUMONE S'IL VOUS PLAIT. -- Afin que la *Revue* puisse être un lien de famille entre nos diverses Fraternités du Canada et des Etats-Unis, nous demandons humblement à nos Frères et à nos Sœurs, principalement aux Secrétaires ou aux Supérieurs des Discretsaires, de nous faire, de temps en temps, l'aumône d'une petite nouvelle concernant les événements édifiants, les vœtures ou professions et les œuvres de leurs Fraternités. Que chacun apporte sa fleur, toute petite qu'elle soit, et le bouquet de famille rejoindra.

Nous réclanons surtout ces relations, aux décès des Tertiaires. Que pour chacun, l'on veuille bien nous dire, au plus tôt et autant que possible, les noms et prénoms de la personne, son âge, son nom de religion, les dates de sa prise d'habit et de sa profession, la date et le lieu de sa mort. Souvent, la personne défunte aura laissé derrière elle le parfum de quelques paroles ou de quelques traits édifiants. Il ne faut pas laisser perdre pour le public ce bien de famille. Ainsi la Règle nous unira jus-qu'après la mort.

Cérémonie à la rue Dorchester. -- Si le progrès rapide d'une Fraternité est le gage de la bénédiction de Dieu, il faut reconnaître que notre Fraternité des Frères de la rue Dorchester est visiblement bénie du ciel.

Au mois de mars, une imposante cérémonie ouvrait la porte du Tiers-Ordre à 23 profès et à 32 novices. Déjà une nouvelle réception vient de grossir considérablement le bataillon franciscain.

Dimanche 26 avril 1896, fête du patronage de S. Joseph, la fraternité se trouvait réunie avec une assistance extraordinairement nombreuse. Personne, pour ainsi dire, ne manquait à l'appel.

Après la récitation de l'office de la Sainte Vierge, le chant de l'hymne et du Magnificat, le R. P. Gardien commença par nous faire un éloge qui nous fit un sensible plaisir. Les 600 tertiaires *revêtus de l'habit monastique* qui psalmodiaient tout à l'heure l'office d'une voix grave et dans un maintien recueilli évoquaient, nous dit-il, à son esprit, le spectacle de ces antiques abbayes du moyen âge où la louange ne s'arrêtait jamais sur les lèvres des moines qui se succédaient sans interruption, par

groupes de plusieurs centaines, pour psalmodier et chanter jour et nuit le *Laus deremis* ou la louange perpétuelle.

Puis le R. Père fit à l'adresse des nouvelles recrues une exhortation sur l'esprit de foi qui doit animer les tertiaires. La première condition en effet que le séraphique Patriarche exige de ses enfants, c'est la foi : "que tous ceux qui seront admis à garder cette forme de vie soient avant leur admission ou réception soumis à un examen attentif sur la foi catholique."

"La foi, nous dit le R. Père, beaucoup la possèdent, mais que d'inconséquences dans leur vie ? Ils croient d'une façon et ils agissent d'une autre. Le jour où tous les chrétiens seront conséquents, ils seront forts, le jour où ils mettront d'accord leur conduite et leur foi, ils seront Saints. Que le tertiaire, du moins, soit conséquent et logique, et puisqu'il a la foi, qu'il fasse les œuvres de la foi, qu'il tienne le langage de la foi, qu'il ait l'esprit de foi. Cet esprit de foi est l'opposé de l'esprit du monde et voilà pourquoi, si vous voulez aujourd'hui vous revêtir du saint habit et surtout faire le pas décisif pour entrer dans le milieu séraphique, il vous faut être les adversaires du monde, de son esprit, de son langage et de ses œuvres."

A cette déclaration du R. Père qui parlait au nom de S. François, tous ceux qui devaient prendre part à la nouvelle réception s'avancèrent, témoignant par là qu'ils ne reculeraient pas devant les devoirs du tertiaire et qu'ils étaient prêts à lutter contre l'esprit du monde sous l'étendard de François d'Assise.

Toujours aussi émouvant, toujours aussi entraînant, que si on l'entendait pour la première fois, fut alors exécuté le chant des Tertiaires : "S'il le faut nous saurons souffrir, etc."

Pendant que tous ces hommes, d'un seul cœur et d'une même voix, répétaient ces ardentes paroles, le Père Directeur imposa le saint habit aux 32 nouveaux novices. Un moment de silence et de recueillement permit d'entendre les saints engagements des frères qui prononçaient leur formule de profession. Puis le *Deum* retentit en action de grâces au Très-Haut pour les grâces qu'il venait de répandre et les merveilles qu'il venait de faire au nom de l'humble François. Jésus vint ensuite dans un salut solennel bénir les résolutions prises, les engagements contractés, et tous heureux se séparèrent, appelant déjà de leurs vœux la prochaine réunion qui leur ménagerait
grâces et des joies
semblables.

UN ENFAN

FRANÇOIS.

Première profession solennelle. — “ Réjouissez-vous, disait notre Père St François à ses premiers compagnons encore peu nombreux, réjouissez-vous car j'entends le bruit des pas de la multitude qui vient à nous de toutes les nations. ” Le bruit de ceux qui venaient du Canada a été interrompu par le malheur des temps, mais voilà qu'il recommence et la nation évangélisée par les enfants de St François compte de nouveau des fils dans la grande famille du pauvre d'Assise. Le Fr. Joseph Marie, de Sorel, a prononcé entre les mains du R. P. Gardien ses vœux solennels le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, 14 Mai. Il est le premier Canadien entré dans l'ordre séraphique depuis les Récollets. Plusieurs autres l'ont suivi tant comme clercs que comme convers. Dieu qui a inspiré la Règle de St François, l'a voulue universelle et appropriée à tous les temps comme à toutes les nations !

Nouvel accroissement de la Fraternité des Sœurs de Notre-Dame des Anges, Montréal. — Grâce au zèle de notre vénéré Directeur, le Révérend M. Luche, une quinzaine de novices étaient prêtes en avril à prendre place parmi leurs devancières sous le titre de Sœurs professes. Le jour de la cérémonie avait été fixé à la fête du Patronage de S. Joseph. Toutes nous étions heureuses de ce choix, Saint Joseph étant le Protecteur de l'ordre séraphique et le modèle achevé de la perfection religieuse. Dès les premiers instants de la soirée tant désirée, nous étions toutes réunies, récitant les louanges de Notre-Dame des Anges dans son bien-aimé sanctuaire.

Les pieuses novices que Notre Père saint François avait appelées, il y a un an, pour les revêtir de la livrée séraphique, et qu'il allait inscrire dans son livre de famille parmi ses filles de la Pénitence, étaient rangées devant la sainte Table. Tous les yeux étaient fixés sur elles et lisaient sur leur visage le bonheur qui débordait de leur âme. Alors, notre Révérend Père Directeur nous fit comprendre à toutes, avec l'éloquence pieuse et pénétrante dont il a le secret, quelle reconnaissance doit exciter en nous le bienfait de la vocation franciscaine, et avec quel soin attentif nous devons y correspondre. Il nous suggéra la résolution de mener une véritable vie religieuse dans le monde, autant que le permettent la position et les devoirs d'état de chacune, et il insista surtout sur l'esprit de pénitence qui doit caractériser la religieuse franciscaine.

Après cette touchante exhortation, un Père Franciscain, arrivé exprès pour cette solennelle circonstance, reçut la profession des novices agenouillées devant la sainte Table, après leur avoir fait observer l'importance morale de l'engagement qu'elles prenaient à la face de Dieu, de Notre-Dame des Anges, des esprits célestes et de celui qu'elles allaient désormais appeler leur Père séraphique. Il fit ressortir la différence qui doit exister entre une professe soumise à la Règle du Tiers Ordre et une personne qui y est étrangère. Les Tertiaires ne vivent point sous une loi de crainte, puisque leur profession ne les lie point sous peine de péché, même véniel, mais elles n'en seront pas moins fidèles à toutes les prescriptions tracées par saint François, car elles se sont placées sous la loi d'amour. Et comme pour en donner une preuve publique, les nouvelles Professes baisèrent les pieds du crucifix qui fut présenté à chacune par le Révérend Père.

A son tour le Divin Maître apparut à nos regards pendant le Salut qui clôtura la cérémonie. Avec quelle ardeur il fut invoqué par les nouvelles Tertiaires qui demandaient la persévérance dans la vie parfaite où elles venaient de s'engager ! Daigne ce bon Sauveur, par l'intercession de la Reine des Anges, bénir la fraternité dont il rend les débuts si prospères et entretenir dans les cœurs de tous, les fruits d'une si touchante cérémonie !

Fêtes intimes. — Le dernier jour des rogations, le défilé des Franciscains interrompait les litanies de l'Ordre et s'arrêtait sur le parcours de la procession au coin d'une nouvelle construction qui s'élève à l'ombre de leur monastère. Le R. P. Colomban, Gardien et Délégué Provincial, bénissait en présence de la communauté et des ouvriers catholiques, la pierre angulaire du Collège Séraphique. Daigne la phalange de saints que l'on invoquait en ce jour faire descendre les bénédictions célestes sur les généreux bienfaiteurs qui élèvent avec tant d'amour et de piété ce petit nid aux jeunes aspirants franciscains ! Daigne le Seigneur bénir aussi ceux qui bientôt l'habiteront et leur donner avec une vocation solide, la joie que procure le joug du Seigneur porté dès l'enfance !

La Retraite des Sœurs. — Les Sœurs de la Fraternité de la rue Dorchester auront leur retraite annuelle dans la chapelle des Pères Franciscains, du 7 au 14 Juin 1896. Seront admises aux exercices les Tertiaires même isolées, de Montréal et des localités étrangères, pourvu qu'elles soient munies d'une carte ou d'une feuille attestant qu'elles sont novices ou professes.

Mort d'un Archevêque franciscain. — Le Vendredi, 6 Mars, la Province et le Diocèse de Syracuse étaient en deuil : le Rme P. Benoit La Necchia, des Mineurs Observants, Archevêque de cette ville, rendait sa belle âme à Dieu.

Né à Canicotti, diocèse de Girgenti, le 3 juillet 1812, préconisé Evêque de Noto le 23 février 1872, il était promu au siège archiépiscopal de Syracuse, le 3 juillet 1877. La science du Savant, la vigilance du Pasteur, l'amour du Père: telles sont les éminentes qualités qui avaient gagné à l'illustre Fils de St François l'affection de tout son peuple, qui en déplore la perte irréparable. Que nos frères unissent leurs prières à celles de ses ouailles afin que les portes du repos éternel soient ouvertes à celui qui a été un si bon ouvrier dans la vigne du Seigneur.

Le R. P. Lerchundi. — La mort ne devait pas tarder à choisir une autre illustre victime au sein de la Famille Séraphique dans la personne du R. P. Lerchundi, Supérieur des Missions franciscaines au Maroc, décédé à Tanger, le 9 mars. Né à Rome d'une famille originaire d'Espagne, le P. Lerchundi jouissait d'une haute estime auprès du Saint Siège par ses rares qualités, surtout par le zèle qu'il déploya pour la propagation de la foi Catholique dans cette terre arrosée du sang de nos premiers martyrs. Son souvenir demeurera célèbre, non-seulement dans les Annales de nos missions, mais encore dans l'histoire du pays qui a été le vaste champ de son apostolat : car, à une époque, il remplit même un grand rôle politique, ayant été choisi pour négocier la paix entre l'Espagne et le Maroc. A la tête d'une délégation marocaine, il fut chargé de présenter les hommages du sultan au grand Pape Léon XIII, à l'occasion de son Jubilé Episcopal. Que la récompense promise aux apôtres de l'Eglise de la terre, soit à jamais son partage dans l'Eglise du ciel !

* * *

Le programme du Congrès Franciscain, Tertiaire de Reims. — (Suite)

DEUXIÈME JOUR : *La vie chrétienne.* — L'Evangile, avec ses préceptes et ses conseils, fondement et règle de la vie chrétienne. — Vénération des fidèles pour le saint Evangile ; soumission à ses prescriptions. — Obéissance aux préceptes de la sainte Eglise et à ses décisions disciplinaires. — Nécessité de se conformer

dans la vie civile et commerciale, dans la vie publique et dans la vie privée, aux lois de Dieu et de l'Église. — Propagation et défense des principes de la justice et de l'équité évangéliques. — La vie chrétienne, unique source de la paix domestique, de la tranquillité publique et des bonnes mœurs. — Importance du Tiers-Ordre de Saint-François pour la conservation de la vie chrétienne

I — ŒUVRES QUI FAVORISENT LA VIE CHRÉTIENNE

Sanctification du Dimanche. — Le repos du Dimanche. — Fermeture des magasins, des ateliers, des gares de marchandises à petite vitesse, le dimanche. — Achats et voyages, le dimanche. — Assistance aux offices, spécialement à la Sainte Messe. — Devoirs des patrons, des chefs d'atelier et des diverses administrations à l'égard de leurs subordonnés relativement à l'assistance aux offices. — Réunions dominicales : leur importance ; faire en sorte qu'elles ne nuisent pas à la vie de famille.

Famille chrétienne. — Affaiblissement de la vie de famille : sa constitution. — Zèle des Tertiaires pour le rétablissement de l'esprit chrétien dans la famille. — Prière en commun. — Le crucifix à la place d'honneur. — Bon exemple. — Surveillance des enfants. — Obligation de les prémunir contre les dangers du monde : luxe, bals, spectacles, etc. — Interdiction au foyer domestique de toute conversation immorale ou impie, de toute lecture mauvaise.

Œuvres ouvrières catholiques, en vue d'exciter les ouvriers aux pratiques de la vertu et de la religion, et en vue d'améliorer leur sort. — Rétablissement, dans le monde, du travail de la justice et de la solidarité. — Œuvres pour la défense des intérêts des patrons et des ouvriers. — Moyens à prendre pour améliorer les rapports entre les patrons et les ouvriers, et les amener à une entente. — Syndicats chrétiens. — Corporations.

Organisation du crédit de l'ouvrier. — Banques populaires. — Société de secours mutuels. — Œuvres de prêts. — Caisses rurales. — Caisses des familles. — Caisses de retraite, de prévoyance, etc.

Ateliers chrétiens. — Moyens à prendre pour créer ces ateliers et assurer leur avenir. — Œuvres d'apprentissage. — Patronages. — Placements gratuits.

Magasins chrétiens. — Ligue des catholiques en faveur de ces magasins contre les juifs ou francs-maçons. — Union des catholiques pour la défense de ces intérêts.

Dangers de la spéculation, du jeu, etc.

II — MISSION SOCIALE DU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS,
DANS LES DIFFÉRENTES ŒUVRES.

Exercice des droits sociaux et politiques. — Pétitionnement. — Elections. — Centralisation de l'action des Tertiaires.



CHRONIQUE ANTONIENNE



Québec — 1er avril. Je me déclare très satisfaite et bien reconnaissante des soins que S. Antoine a bien voulu me donner comme dentiste.

Montréal. --- Saint Antoine fait retrouver à une Associée de la Pieuse Union un objet qu'elle désespérait de revoir. — Deux faveurs obtenues. — S. Antoine a été le soutien providentiel de notre famille pendant tout l'hiver : qu'il soit remercié !

Une personne retrouve des effets et de l'argent grâce à l'oblation du bon saint.

Une famille française est sortie de la plus noire misère depuis que S. Antoine lui a trouvé une position honorable.

Une grâce obtenue ! merci au bon Saint !

UNE MONTRÉLAISE.

En m'adressant à saint Antoine et au bon frère Didace, j'ai obtenu rapidement de très bonnes places pour deux parents dont la situation m'intéressait beaucoup. En publiant la vérité je voudrais ainsi glorifier et faire invoquer mes illustres bienfaiteurs.

PH. D. *Abonné.*

Guérison et situations obtenues par S. Antoine et le bon frère Didace.

Deux situations, grâce à la protection de S. Antoine.

UNE TERTIAIRE.

S. Antoine obtenez-nous la béatification de notre bon frère Didace.

H. A.

Saint Antoine nous a guéri un malade : qu'il soit glorifié !

Je dois à S. Antoine bien des remerciements, en particulier pour un recouvrement d'argent et la terminaison d'un procès à l'amiable.

A. M.

Sans le secours du bon saint Antoine, j'aurais perdu mon cheval.

W. L.

Je réclamais la protection de S. Antoine pour plusieurs causes dont l'une était fort difficile. Je fis une neuvaine et promis un pain par semaine jusqu'à la fête du Saint, avec la publication de la faveur obtenue. Le bon Saint a montré sa puissance auprès de Dieu en me faisant avoir d'une façon extraordinaire, je puis bien le dire, ce que je sollicitais avec confiance.

Dame A. LEMAY.

Portneuf. -- Vous qui êtes sans position, faite comme moi : priez le bon Saint avec confiance et persévérance, et comme moi aujourd'hui, vous aurez bientôt à le remercier.

J'avais perdu un objet précieux que je regrettais beaucoup. Je viens de le retrouver après plusieurs semaines de prières à saint Antoine.

Delle E. L. F.

RÉPONS MIRACULEUX

*Composé par Saint Bonaventura en l'honneur
de Saint Antoine de Padoue.*

Vous cherchez des miracles? La mort, l'erreur, les calamités, la lèpre, le démon, prennent la fuite : les malades recouvrent la santé.



La mer obéit. Les chaînes se brisent. La jeunesse ainsi que la vieillesse demande l'usage de ses membres et ses choses perdues ; et elle les reçoit.

Les dangers disparaissent.
La nécessité n'existe plus.

Racontez-le, vous qui l'avez éprouvé
Parlez, habitants de Padoue.

La mer obéit, etc.

Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.

La mer obéit, etc.

v. Priez pour nous, bienheureux Antoine ;

r. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

Que la pieuse commémoration du bienheureux Antoine, votre confesseur, ô mon Dieu ! réjouisse votre Eglise, afin qu'elle soit constamment munie de secours spirituels et qu'elle mérite de posséder un bonheur sans fin. Par J.-C. N.-S. Ainsi soit-il.

REMERCIEMENTS ADRESSÉS

A

NOTRE BON FRÈRE DIDACE

DÉCLARATION. -- Dans la publication des faits attribués par nos Correspondants à l'intercession du Frère Didace, nous déclarons n'avoir jamais prétendu et ne vouloir en aucune façon anticiper sur le jugement de notre Mère la sainte Église Romaine à laquelle nous en laissons l'appréciation.

AVIS. Dans le but de travailler à l'introduction de la cause du Frère Didace, nous prions toutes les personnes qui ont obtenu de lui quelque faveur signalée et bien constatée de nous en donner connaissance. *Nulle relation ne sera publiée à moins d'être contresignée par un prêtre, et par un médecin, s'il s'agit d'une guérison, et accompagnée de l'adresse complète de la personne qui demande la publication.* Nous garderons toute la discrétion exigée, et toutes les relations seront publiées dans l'ordre de leur réception.

St-Sauveur de Québec. — Nous remercions le bon Frère Didace, à la suite de faveurs obtenues après l'avoir invoqué et lui avoir promis l'insertion dans la *Revue*.

Dame J. P., *Tertiaire*.

St-Pierre les Becquets. — 12 août. Mon petit garçon, âgé de huit ans, fut attaqué d'une inflammation de poumons dont les remèdes furent impuissants à enrayer les progrès. Un jour le docteur me dit : C'est fini, la maladie est incurable. Alors je me tournai vers le bon Frère Didace et commençai une neuvaine sur le champ pour obtenir la guérison du petit malade. Ce ne fut pas en vain, car l'enfant prit du mieux et aujourd'hui il se porte à merveille.

Dame J. ANGER.

Québec. — 15 août. Je viens m'acquitter d'une promesse en témoignant avec reconnaissance que le bon Frère Didace m'a obtenu une situation.

JOSEPH PARADIS, *Tertiaire*.

Contresigné par le R. P. Perron.

St-Sauveur de Québec. — 21 août. Je me déclare publiquement redevable de plusieurs faveurs au bon Frère Didace.

Dame J. P., *Tertiaire*.

Montréal. — 8 septembre. Un père de famille sans ouvrage depuis un long espace de temps en a trouvé à la suite d'une neuvaine en l'honneur du Frère Didace.

Providence. — French Church. Une personne du nom de Dame Dufresne désire voir publier dans la *Revue* sa reconnaissance pour une faveur qu'elle a obtenue par l'intercession du bon Frère Didace.

CH. LANGLOIS *Ptre.*

Vaudreuil. — Un remerciement pour une faveur obtenue par la puissante intercession du bon Frère.

Montréal. — Je souffrais d'une oppression invétérée depuis nombre d'années. Depuis février dernier je suis guérie, à la fin d'une neuvaine faite en l'honneur du bon Frère Didace.

L. PÉRUSSE.

St-Simon. — Reconnaissance aux bons S. François, S. Antoine et au bon Frère Didace pour faveurs obtenues. Qu'ils me pardonnent mes lenteurs à publier leurs bienfaits.

UNE ABONNÉE RECONNAISSANTE.

St-Rémi. 22 septembre. J'étais sans ouvrage depuis plusieurs mois, lorsque je promis au bon Frère Didace, s'il m'en procurait, de faire une neuvaine en son honneur et de publier la faveur dans la *Revue*. Le dernier jour de ma neuvaine, je fus exaucée. Ce n'est pas la seule faveur que j'obtiens ainsi.

Q. L.

Montréal. — Pour être en retard, mes remerciements n'en sont pas moins sincères envers le bon Frère qui m'a exaucé.

UN TERTIAIRE.

Mon enfant a été guéri de la coqueluche à la suite d'une neuvaine faite en l'honneur du bon Frère. J'accomplis aujourd'hui ma promesse de publier le fait. Dame BRISSE.

Château-Richer. Depuis un an et demi je souffrais au talon, d'un mal qui avait résisté à tous les remèdes et me rendait incapable de marcher. Sur un conseil qui me fut donné, je fis avec mon mari une neuvaine au bon Frère Didace. La guérison suivit aussitôt, et comme pour prouver qu'il était bien l'auteur de cette grâce, le bon Frère m'en obtint une seconde. Une nuit, je me réveillai avec un mal de dents terrible, je m'adressai alors ainsi au bon Frère : "Si c'est vous qui avez guéri mon talon, vous êtes bien capable de guérir mon mal de dents." J'avais à peine fini que la douleur avait disparu. Depuis, mon petit garçon se laissa mordre à la jambe par un chien aux allures suspectes ce qui nous laissa d'autant plus inquiets que malgré les remèdes et les soins, la plaie ne pouvait guérir. Nous nous adressâmes de nouveau à notre Bienfaiteur, et nous fûmes pleinement exaucés. La blessure disparut sans laisser de traces. En reconnaissance je me suis abonnée à la *Revue* dont je prie les lecteurs de m'aider à remercier le bon Frère. Dame D. P.

NÉCROLOGIE

—0-0:0-0—

Le Tiers-Ordre a récemment perdu un de ses membres les plus distingués dans la personne de Madame Pennée, décédée à Québec le 24 février 1896.

Née à l'île de Wight (Angleterre) et descendant d'une famille aussi ancienne que noble, Madame Pennée, docile aux desseins de la Providence, a joué un rôle remarquable.

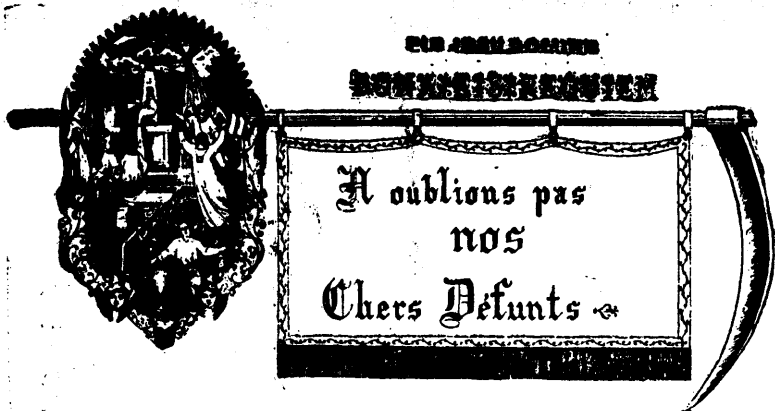
Elle était âgée de quelques années à peine lorsqu'elle quitta le manoir de ses ancêtres pour venir à Londres. Là s'écoula une partie de sa jeunesse, au milieu de tout le confort que peuvent donner la fortune et la position sociale. Elle épousa Arthur-Edouard Pennée, et passa les premières années de son mariage successivement en Europe et aux Indes, puis vint s'établir à l'île du Prince-Edouard. C'est pendant son séjour à ce dernier endroit que se produisit l'événement décisif de sa vie, sa conversion à l'Église catholique. Convaincue par l'étude de la fausseté du protestantisme, sa religion d'enfance, elle eut le courage de ses convictions, et ne se laissa pas effrayer par les nombreux obstacles qu'il lui fallut surmonter. Sa famille s'opposa fortement à son entrée dans l'Église catholique. Elle fut rejetée de son sein, déshéritée. Mais rien ne put arrêter sa généreuse détermination. Elle abjura l'erreur protestante et se fit baptiser ainsi que ses quatre enfants encore en bas âge.

Dans l'abandon où elle se trouva réduite pour avoir suivi les dictées de sa conscience, Madame Pennée n'eut d'autre protecteur que son frère le Dr William George Ward, qui, engagé dans le fameux "Oxford Movement" venait aussi de se convertir au catholicisme en même temps que ses collègues Newman et Faber.

Après avoir quitté l'île du Prince-Edouard, elle fixa sa résidence à Québec et y demeura jusqu'à sa mort. Douée d'une haute intelligence, aussi vertueuse que charitable, artiste, linguiste distinguée, elle possédait l'estime universelle. Si jamais femme chrétienne a mérité le beau titre de *femme forte*, donné par la Sainte Écriture à celle qui unit la sagesse à la vertu, c'était bien Madame Pennée. Les pauvres ont perdu en elle une bienfaitrice dévouée, les communautés religieuses une protectrice et une amie sincère.

Sa mort a été l'écho de sa vie. Parfaitement résignée à la volonté de Dieu, elle a fait généreusement le suprême sacrifice, et son dernier soupir, tranquille comme sa belle âme, n'a été qu'un dernier accent d'amour et de confiance en la miséricorde divine.

Que son âme repose en paix !



Dame Sophie Barolet, décédée à Montréal, le 23 juillet 1892, à l'âge de 88 ans.

Delle Philomène Barolet, en religion, Sr Aimée de Jésus, décédée à Montréal le 27 avril, à l'âge de 58 ans, après 9 mois de noviciat.

Dame Salomon Milotte, en religion, Sr S. Augustin, décédée à S. Marc le 13 mars, à l'âge de 61 ans, après 6 années de profession.

Delle Marie-Louise Gervais, en religion, Sr François d'Assise, décédée à Sorel le 5 mai 1896, après 18 mois de profession.

Dame J. B. Demers, née Marie Sophie Dufresne, en religion, Sr Claire d'Assise, décédée à S. Jean-Baptiste de Pantuket R. J. (Etats-Unis) à l'âge de 51 ans, après avoir fait profession le 16 avril 1893.

Pendant sa jeunesse comme pendant les 34 années de son mariage, elle donna l'exemple des vertus chrétiennes. Après avoir reçu les derniers Sacraments en pleine connaissance, elle se disposa par la prière et la résignation à rejoindre son Séraphique Père. Sa prière favorite était l'invocation des doux noms de Jésus, Marie, Joseph. Aux personnes qui pleuraient autour d'elle, la pieuse agonisante disait : "Laissez-moi donc partir, je m'en vais au ciel."

Dame Ambroise Croteau, en religion, Sr Radegonde, décédée à S. Ferdinand d'Halifax le 27 avril, à l'âge de 64 ans, après 5 ans et six mois de profession.

Fraternité de la Baie S. Paul. — Décès depuis l'année 1893 :
 Dame Arthur Potvin, décédée le 22 décembre, à l'âge de 35 ans.

En 1894, Dame Pierre Daniel, âgée de 60 ans, décédée le 7 fév.

Dame Pamphile Allarel, le 31 mars, à l'âge de 47 ans.

Dame George Côté, le 8 juillet, à l'âge de 35 ans.

M. François Tremblay, le 12 août, à l'âge de 80 ans.

Dame Ephrem Limerel, le 20 août, à l'âge de 60 ans.